

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Émail 8256 Margarite (KG745 Lippizan)

Date d'impression: 15.10.2015

Code du produit: 8256

Page 1 de 7

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Émail 8256 Margarite (KG745 Lippizan)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Fabrication de revêtements céramiques destinés à subir un traitement thermique sur la céramique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	TerraColor GmbH	
Rue:	Manderscheidtstr. 90	
Lieu:	D-45141 Essen	
Téléphone:	+49 (0) 201 293300	Téléfax: +49 (0) 201 2944389
e-mail:	info@terracolor.de	
Interlocuteur:	Dr. Monika Szurman	
e-mail:	sdb@terracolor.de	
Internet:	www.terracolor.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 (0) 201 293300

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes: GHS09



Mentions de danger

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P501

Éliminer le contenu/récipient dans L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales..

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange de substances minérales et oxydes de métalliques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Émail 8256 Margarite (KG745 Lippizan)

Date d'impression: 15.10.2015

Code du produit: 8256

Page 2 de 7

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
215-222-5	oxyde de zinc	< 25 %
1314-13-2	N - Dangereux pour l'environnement R50-53	
030-013-00-7	Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H400 H410	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.

Après inhalation

Amener la(les) personne(s) atteinte(s) à l'air frais.

Après contact avec la peau

Laver de précaution avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Après ingestion

En cas de malaises, conduire chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

aucun(e) connu(e)

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'eau contaminée ayant servi à éteindre l'incendie doit être éliminée conformément aux règlements administratifs locaux.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel Assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Émail 8256 Margarite (KG745 Lippizan)

Date d'impression: 15.10.2015

Code du produit: 8256

Page 3 de 7

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains. Les enfants dans l'utilisation du matériel n'est pas laissé sans surveillance. Ouvrir les fenêtres, pour assurer une ventilation naturelle.

Préventions des incendies et explosion

Eviter la formation de poussière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver hors de la portée des enfants.

Indications concernant le stockage en commun

Pas de restrictions particulières sur les substances.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Produit est polluant pour l'eau. Prendre en considération les instructions réglementaires nationales et locales sur la manipulation et le stockage.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
1314-13-2	Zinc (oxyde de, poussières)	-	10		VME (8 h)	

Conseils supplémentaires

Attention au limite générale de poudre MAK (A = fraction alvéolaire): 3 mg/m³.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Protection des mains

Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants: NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection des yeux

Si nécessaire: Porter des lunettes de protection étanches.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Émail 8256 Margarite (KG745 Lippizan)

Date d'impression: 15.10.2015

Code du produit: 8256

Page 4 de 7

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Poudre
Couleur: blanchâtre
Odeur: inodore

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point d'éclair: non applicable

9.2. Autres informations

donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

aucun(e) connu(e)

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun(e) connu(e)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
1314-13-2	oxyde de zinc				
	par voie orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	IUCLID

Irritation et corrosivité

La poudre peut provoquer une irritation locale dans les plis de la peau ou sous des vêtements serrés.

Effets sensibilisants

aucun(e) connu(e)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Émail 8256 Margarite (KG745 Lippizan)

Date d'impression: 15.10.2015

Code du produit: 8256

Page 5 de 7

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

Elimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales. Pour déterminer le code déchet il faut s'accorder avec l'autorité ou l'entreprise régionale d'évacuation des déchets.

L'élimination des emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé. S'il reste du produit dans le récipient vide, observer également les précautions d'emploi figurant sur le marquage du récipient.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (oxyde de zinc)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

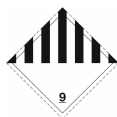
9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M7

Dispositions spéciales:

274 335 601

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E1

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a. (oxyde de zinc)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Émail 8256 Margarite (KG745 Lippizan)

Date d'impression: 15.10.2015

Code du produit: 8256

Page 6 de 7

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M7

Dispositions spéciales:

274 335 601

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (oxyde de zinc)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Marine polluant:

yes

Dispositions spéciales:

274, 335

Quantité limitée (LQ):

5 kg

EmS:

F-A, S-F

Autres informations utiles (Transport maritime)

E1

Transport aérien (ICAO)

N° ONU/ID:

UN3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (oxyde de zinc)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A179

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

956

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

400 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

956

IATA-Quantité maximale (cargo):

400 kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Émail 8256 Margarite (KG745 Lippizan)

Date d'impression: 15.10.2015

Code du produit: 8256

Page 7 de 7

Autres informations utiles (Transport aérien)

E1
: Y956

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

SECTION 16: Autres informations

Modifications

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)